

«Dites-nous,

Si le Maréchal est «mort pour Vichy»,
c'est en l'an 2000 sous la plume
d'un académicien «qui sait qu'il sait».



Croquis d'ambiance par Henri Pelletier

**LE TÉMOIN
LÉON BLUM
S'EXPLIQUE
DEVANT LA
HAUTE COUR
DE JUSTICE.
CINQ PAGES
DU JOURNAL
OFFICIEL.**

Nous sommes habitués à voir paraître des livres, à entendre des émissions de radio, à subir des programmes de télévision dont les louanges par la critique sont proportionnelles à l'importance des mensonges déversés sur la personne du Maréchal et sur ceux qui, sous ses ordres, ont servi la France. Le récent ouvrage d'Alain Decaux, «Morts pour Vichy», a pu sembler à certains d'entre nous - par compromission - écrit «de façon objective». Nous faisons état de ces approbations dans notre précédent numéro.

Cependant, des lecteurs - parmi lesquels, M. Henri Buttin, fils du bâtonnier Paul Buttin, avocat de Pierre Pucheu - nous ont exprimé leur étonnement d'une telle mansuétude envers un livre contenant des erreurs et des occultations tout à fait étrangères à la recherche historique.

Le général le Groignec a lu «Morts pour Vichy». Il nous livre son verdict (publié d'autre part dans «Action Française 2000»). Ses arguments nous rappellent à l'exigence quand nous serions, en redoutant le pire, tentés de nous satisfaire d'un moindre mal.

Y.C.

Morts pour Vichy. Tel est le titre racoleur d'un récent ouvrage dont la première de couverture est ornée de quatre portails : Darlan, Laval, Pucheu et Pétain.

Ainsi, selon l'auteur, M. Alain Decaud, journaliste connu, le maréchal Pétain serait mort pour Vichy. Il s'agit là d'une trouvaille que doivent applaudir les lobbies de la pensée unique, mais qui surprendra ceux des historiens qui refusent de confondre l'histoire et l'idéologie. Une idéologie résumée, en l'occurrence, par le vocable «Vichy» qui, dans le langage desdits lobbies, est synonyme du mot «collaboration», lui-même synonyme de nazisme, donc de crime contre l'humanité.

Certes, M. Decaux ne va pas explicitement jusque-là. Dans la centaine de pages qu'il consacre au Maréchal, il recourt volontiers à

l'anecdote puisée dans la littérature ouverte ou dans les témoignages subalternes dont l'insignifiance donne habilement l'illusion que

**par le général (C.R.)
Jacques le Groignec**

l'étude a été scientifiquement poussée jusque dans les plus petits détails. Il navigue ainsi à contre-courant de l'historien Henri Troyat qui écrit : «Il importe moins de savoir qu'un homme célèbre arborait toujours des chaussettes bleues le dimanche et mangeait chaque matin un oeuf à la coque, que de pénétrer [...] dans le secret de son âme. L'âme ! Voilà le grand mot lâché.» (1)

Comprendre l'âme de celui dont on prétend évoquer la vie et la mort, tel n'est pas le souci premier de M. Decaux quand il rapporte, avec l'assurance de l'homo sapiens sapiens, de l'homme qui sait qu'il sait, que le 7 septembre 1944, à 7 heures du matin, Pétain quitte Belfort et «à l'arrière de la limousine bleue [...] en civil, ayant coiffé un chapeau de feutre noir, tête légèrement penchée en avant, semblant loin de tout, s'appuie d'un air las sur les coussins».

Des juifs au procès du Maréchal

Par ce flot de menus détails dont l'intérêt historique est douteux, l'auteur cherche à convaincre de sa profonde connaissance du sujet et, en conséquence, de la valeur de son écrit. Le lecteur averti, plus soucieux de la pensée du Maréchal que de la couleur de son couvre-chef, s'interrogera, lui, sur le pourquoi des erreurs et des occultations, qui, dans l'argumentation, témoignent soit de la volonté de défendre coûte une thèse, soit d'une ignorance dont la manifestation la plus flagrante concerne le procès du chef de l'Etat devant la Haute Cour dite de justice.

S'étonnant que l'on n'ait pas, au cours du procès, parlé du statut des juifs, M. Decaux pense en trouver la raison quand il écrit :

«Soixante-huit témoins sseront entendus par la Haute Cour ; parmi eux, aucun juif.» Ce en quoi il se trompe lourdement.

La rigueur intellectuelle lui commandait, avant de décider la mort de Pétain «pour Vichy», de lire le compte rendu des vingt audiences de son procès. Il aurait ainsi appris que l'un des témoins à charge les plus loquaces fut Léon Blum dont l'intervention, lors de l'audience du 27 juillet 1945, fait l'objet d'un compte rendu publiée in extenso par l'imprimerie des Journaux officiels et couvrant cinq pages de caractère serrés. Et, s'il avait persévéré dans son étude, il aurait découvert que, parmi les jurés, M. Pierre Bloch se distingua par quarante-huit interventions qui, à l'instar de celle de M. Blum, ne portèrent jamais sur le statut ou sur le sort tragique des coreligionnaires. Silence parlant que l'auteur devait tenter d'expliquer

